



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2021
COMPTE RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le huit novembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le deux novembre deux mille vingt et un, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Etaient présents (26) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADÉC, M. BROUNAIS, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. GAVOUYÈRE, MME SÉROT, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, M. LE COZ, MME BRIZARD, M. GOUPIL, MME FOURAGE, M. LE CAM, MME MERLET, MME KERFOURN, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE, MME PÉRESSE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (3) :

M. BERTHOU a donné pouvoir à M. MONNIÉ
MME FOURNIER a donné pouvoir à M. LABARRE
MME DELERUE a donné pouvoir à M. DRÉAN

Absents (0) :

Secrétaire de séance : MME LALLEMAND

ORDRE DU JOUR

❖ Informations

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2021.
Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

❖ Finances et Ressources Humaines

- 2021-72/ Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) et adoption par anticipation du référentiel M57.
- 2021-73/ Apurement du compte 1069 dans le cadre du changement de nomenclature budgétaire et comptable (passage de la M14 à la M57).
- 2021-74/ Admissions en non-valeur.
- 2021-75/ Décision modificative n°2.
- 2021-76/ Modification du tableau des effectifs.
- 2021-77/ Adhésion et Approbation des statuts du syndicat mixte régional e.collectivités, opérateur public de services numériques.
- 2021-78/ Election d'un représentant au syndicat mixte e.collectivités au sein du collège des communes.
- 2021-79 Avenant n° 1 à la convention de mandat pour l'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur la commune du Pellerin.
- 2021-80 Avenant n°1 de prolongation du contrat de concession avec la société de gestion des marchés communaux (SOGEMAR).

❖ Petite Enfance - Enfance Jeunesse

2021-81/ Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de Loire-Atlantique.

❖ Vie économique - Tourisme

2021-82/ Ouverture des commerces le dimanche en 2022 – avis du conseil municipal.

❖ Urbanisme

2021-83/ Dénomination des salles municipales.

❖ Questions et informations diverses

Informations

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2021.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:02:29



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:02:50 portant notamment sur : la différence entre le compte rendu et le PV du conseil.

Le procès-verbal est approuvé par :

23 voix pour

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAIS, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. GAVOUYÈRE, MME SÉROT, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, MME BRIZARD, M. GOUPIL, MME MERLET, M. LABARRE, M. MOUSSU, M. DRÉAN, MME PÉRESSE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Pour information :

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 8/11/2021 : M. BERTHOU, MME FOURNIER, MME DELERUE.

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 27/9/2021 : M. LE COZ, MME FOURAGE, M. LE CAM, MME KERFOURN

2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:06:30

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.




Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:08:00 portant notamment sur : la revente des ouvrages de la médiathèque, la vacance de certains jardins familiaux.

Finances et Ressources Humaines

2021-72/ Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) et adoption par anticipation du référentiel M57.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:15:35

Monsieur Monnié expose que la commune a souhaité se porter candidate pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) qui s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57. Le CFU permettra d'éclairer au mieux les assemblés délibérantes et ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:20:36 portant notamment sur : l'anticipation du passage à la M57, l'information des élus sur le nouveau référentiel, le travail des agents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :


- d'approuver la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2022 et jusqu'à l'exercice 2023,
- d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022,
- d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents.

Approuvé à l'unanimité

2021-73/ Apurement du compte 1069 dans le cadre du changement de nomenclature budgétaire et comptable (passage de la M14 à la M57).

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:29:18

Monsieur Monnié expose que dans l'optique du passage au Compte Financier Unique (CFU) et à la nomenclature M57, il est indispensable d'apurer ce compte 1069.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:31:07 portant notamment sur : l'engagement des élus et la personnalisation du débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser l'apurement du compte 1069 du budget par l'émission d'un mandat au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 6 379,29 € (opération d'ordre semi-budgétaire).

Approuvé à l'unanimité

2021-74/ Admissions en non-valeur.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:33:48

Monsieur Monnié expose que le trésorier de Saint Herblain a informé la commune qu'il ne pouvait pas recouvrer certains titres de recette des années 2018 à 2020, pour un montant total de 696,65 €.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:35:15 portant notamment sur : le travail mené par les services pour récupérer les sommes dues.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2021-75/ Décision modificative n°2.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:36:59

Monsieur Monnié expose qu'il convient d'apporter des modifications au budget en fonctionnement et en investissement.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:42:48 portant notamment sur : l'étude sur l'analyse de l'air, la sécurisation de la carrière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modification n° 2 au budget primitif 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2021-76/ Modification du tableau des effectifs.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:46:40

Monsieur le Maire expose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:48:38 portant notamment sur : le changement de grades des agents qui est une reconnaissance de leurs compétences professionnelles, l'accompagnement des agents dans la préparation aux concours.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la création des postes susmentionnés,

- d'approuver la suppression des postes susmentionnés,
- de modifier le tableau des effectifs,
- d'approuver le tableau des effectifs joint en annexe,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2021-77/ Adhésion et Approbation des statuts du syndicat mixte régional e.collectivités, opérateur public de services numériques.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:52:10

Monsieur le Maire expose que les activités de l'association ICP à laquelle la commune adhérerait ont été reprises par e.collectivités, syndicat mixte, opérateur public de services numériques, dédié au développement de l'administration électronique et de la transformation numérique des collectivités territoriales. Pour permettre à e.collectivités de poursuivre la maintenance du site Internet, la commune doit adhérer au syndicat.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:56:10 portant notamment sur : les économies réalisées, l'évolution du site Internet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités »,
- de décider d'adhérer à cette structure,
- d'autoriser Le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Approuvé à l'unanimité

2021-78/ Election d'un représentant au syndicat mixte e.collectivités au sein du collège des communes.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:57:49

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'adhésion à e.collectivités, la commune doit procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de désigner délégué titulaire : Pascal Monnié et déléguée suppléante : Sylvia Brizard auprès syndicat mixte e.collectivités au sein du collège des communes 44,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme Paquet et M. Michenot).

2021-79 Avenant n° 1 à la convention de mandat pour l'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur la commune du Pellerin.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:59:52

Monsieur le Maire expose les raisons de la signature d'un avenant n° 1 à la convention de mandat pour l'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur la commune du Pellerin en raison de la création d'une marque commune, Ouest Charge, entre le SYDELA et les autres syndicats ligériens du secteur.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:02:44 portant notamment sur : le schéma de déploiement des bornes électriques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat pour l'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur la commune du Pellerin,
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer ledit avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 26 voix pour, 2 abstentions (M. Moussu et M. Dréan) et 1 contre (M. Labarre).

2021-80 Avenant n°1 de prolongation du contrat de concession avec la société de gestion des marchés communaux (SOGEMAR).

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:06:50

Madame Lallemand expose les raisons de la signature d'un avenant au contrat d'affermage avec la Sogemar concernant l'exploitation du marché d'approvisionnement des halles et le placement des commerçants non sédentaires installés sur le domaine public.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:08:20 portant notamment sur : les conditions de reconductions du contrat, la question du passage en régie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la prorogation d'un an du contrat de concession entre la S.A.R.L. Sogemar et la commune concernant l'exploitation du marché d'approvisionnement, des halles et le placement des commerçants non sédentaires installés sur le domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer l'avenant de prorogation de délai et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Petite enfance – Enfance - Jeunesse Ressources Humaines

2021-81/ Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de Loire-Atlantique.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:11:10

Madame Mériadec expose les modalités de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants de la commune.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:13:15 portant notamment sur : le niveau de financement pour les Francas.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer la convention territoriale globale, les conventions d'objectifs et de financement des équipements, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Vie économique - Tourisme

2021-82/ Ouverture des commerces le dimanche en 2022 - avis du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:15:50

Madame Lallemand expose que chaque année le conseil métropolitain émet le vœu que les Maires autorisent des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:17:40 portant notamment sur : l'intérêt des salariés qui travailleront le dimanche.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détails de la commune du Pellerin en 2022 selon les modalités énoncées dans l'exposé des motifs :
 - sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2020 par les partenaires sociaux pour les ouvertures dominicales en 2021,
 - après avis des organisations d'employeurs et de salariés,
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 18 voix pour, 6 abstentions (Mme Kerfoun, M. Gavouyère, M. Goupil, Mme Fournier, Mme Paquet, M. Michenot) et 5 contre (Mme Delerue, Mme Péresse, M. Moussu, M. Dréan et M. Labarre).

Urbanisme

2021-83/ Dénomination des salles municipales.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:20:04

Madame Dousset expose que la commune a réalisé des extensions à ses bâtiments municipaux (Espace René Cassin, Pôle Adine-Riom) et qu'il est nécessaire de donner un nom aux salles mutualisées et aux salles de réunion. nouvellement créées.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:23:16 portant notamment sur : d'éventuelles confusion entre le nom de certaines salles et les lieux du Pellerin qui portent le même nom.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de dénommer les salles du Pole Adine Riom et de l'Espace René Cassin cõme ci avant exposé,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Charte de l'urbanisme.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:25:23

Madame Dousset présente la Charte de l'urbanisme qui se veut être un référentiel pour un aménagement de la ville durable et convivial, vertueux et qualitatif à destination des projets collectifs.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:38:43 portant notamment sur : la présentation de la charte en commission urbanisme, la prise en compte des remarques de la minorité, la valeur juridique de la charte.

QUESTIONS ORALES

Question du Groupe Alternative Écocitoyenne Pellerinaise

Question n°1 au sujet de la transition écologique.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:44:52

« Le sujet de la transition écologique est une préoccupation forte de nos concitoyens et, d'après ce que nous avons pu lire, des trois groupes formant ce conseil.

Il convient donc de prendre ce sujet à bras le corps et de réellement s'atteler à mettre en place de réelles actions visant à préparer la commune et les conditions de vie des habitants aux effets du dérèglement climatique.

Une récente étude parue mi-septembre montre la très forte préoccupation des jeunes concernant l'inaction climatique. Menée auprès de 10.000 jeunes âgés entre 16 et 25 ans, dans une dizaine de pays représentatifs de la diversité du monde, elle révèle que 60% d'entre eux sont « très », voire « extrêmement » inquiets du changement climatique et du manque d'action de leurs représentants politiques. 75% perçoivent le futur comme « effrayant ». 83% estiment que l'« on a échoué à prendre soin de la planète ». Plus de la moitié (56%) considère « l'humanité condamnée »

En France, plus de la moitié des jeunes (55%) se sent abandonnée par son gouvernement. Seuls 26% des personnes interrogées estiment que les actions menées sont suffisantes pour éviter la catastrophe. Je vous encourage à lire les différents articles parus sur cette étude. Cela doit nous interpeller en tant qu' élu.

Pour revenir au Pellerin et à cette délibération, nous nous étonnons de deux choses :

- qu'elle n'ait pas été abordée en commission développement durable*
- plus largement, nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a plus de commission développement durable. Lors de la première et unique à ce jour tenue en 2019, vous nous aviez indiqué qu'elle se réunirait régulièrement selon un calendrier à définir.*

Qu'en est-il ? Peut-on avoir les raisons de cet oubli ? Et surtout afin de répondre aux attentes de nos concitoyens, pouvez-vous mettre en place d'ici fin d'année ces commissions ?

Ce sujet ne peut rester qu'un slogan ou une posture électoraliste. Nos enfants et petits-enfants ne nous le pardonneraient pas.»




Réponse de Monsieur Goupil sur la vidéo en ligne à partir de 01:46:49 portant notamment sur le fait : qu'en tant que citoyen il partage l'inquiétude et le constat, qu'en tant qu' élu il se refuse à faire des promesse qui ne seront pas tenues ; que la commune a déjà mené des actions concrètes : lutte contre les perturbateurs endocriniens, mise en place de centrales d'eau osmosées dans les école, bannissement des produits chimiques pour le nettoyage, choix de produits bio et locaux pour la cantine scolaire (56 %), ajouts de critères environnement dans le guide interne de la commande publique, commande de masques chirurgicaux à une entreprise locale, interventions prévues de la référente transition écologique de Nantes Métropole.

Question du Groupe Un Nouvel Élan pour Le Pellerin

Question n°1 au sujet de la crise sanitaire et du harcèlement scolaire.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:50:04

« Des parents nous ont fait part de leurs inquiétudes concernant les conséquences pour leurs enfants de la situation sanitaire, mais aussi du harcèlement numérique et physique - en rapport avec le phénomène Squid Game, par exemple -. Nous avons évoqué en commission enfance/jeunesse avant l'été, la mise en place de temps d'échange "parentalité" sur ces questions. Quand et comment pensez-vous proposer ce programme de rencontres et d'ateliers "parentalité". Avez-vous pris des contacts avec des partenaires afin de les organiser ? »


 Réponse sur la vidéo en ligne à partir de 01:50:45 portant notamment sur le fait : qu'il est important que les parents puissent faire part de leurs inquiétudes aux élus mais qu'ils doivent également le faire auprès des services comme le CCAS, l'Enfance Jeunesse ou encore la Police Municipale ; qu'un temps d'information et d'échange avec les élèves et les collégiens va être organisé par la commune après accord des chefs d'établissement ; que le sujet de la parentalité est en préparation par le service Enfance Jeunesse et qu'il sera présenté lors d'une prochaine commission.

Question du Groupe Alternative Écocitoyenne Pellerinaise

Question n°2 au sujet de la lumière à l'école de l'Hermitage.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:53:18

« Très souvent les lumières extérieures de l'école de l'Hermitage sont allumées en dehors des heures d'ouverture de l'école. Pourquoi ? Pouvez-vous faire en sorte qu'elles soient éteintes ? lus largement, pouvez-vous nous donner l'orientation des travaux concernant l'éclairage public de notre commune (remplacement des luminaires, extinction durant la nuit, ... »


 Réponse sur la vidéo en ligne à partir de 01:53:50 portant notamment sur le fait : qu'un système de lumières automatique est en fonction au sein de l'école et qu'elles restent allumé jusqu'à 20h30 pour le personnel d'entretien ; qu'une horloge astronomique va être installée pour optimiser l'éclairage en fonction de la luminosité. Pour les luminaires, que l'éclairage se fait essentiellement à l'extérieur du bourg et qu'une coupure se fait de 00h30 à 05h30, qu'un éclairage se fait en permanence dans le bourg rue du Clos Roux, du Clos Grillé, rue du Chêne Vert et rue de la Jaunaie, rue Sourdille... ; que la commune a programmé le remplacement de certains luminaires pour privilégier un système de LED.

Question du Groupe Alternative Écocitoyenne Pellerinaise

Question n°3 au sujet de la lumière à l'école de l'Hermitage.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:58:04

« Sous le mandat précédent, une réunion annuelle avec les usagers des jardins partagés permettaient de faire un bilan et de remonter les sujets à traiter. Est-il possible de réinitialiser ce type de rencontre dès que possible ? »

 Réponse sur la vidéo en ligne à partir de 01:58:30 portant notamment sur le fait : qu'un renouvellement de certaines conventions a été fait ; qu'un contact régulier se fait avec les usagers des jardins et qu'une réunion de suivi sera organisée en février / mars 2022.

Fait au Pellerin,

Le Maire,




François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE